

FINANCES

REFLEXIONS SUR LE MARCHÉ

Les économistes sont unanimes à dire que dans tous les pays les riches disposent de la plus grande des forces, celle du capital, et constituent l'élément le plus sage de la population. C'est qu'ils se sont soumis à la grande loi du travail et qu'ils ont eu l'énergie d'accumuler par l'économie, une partie de la richesse qu'ils ont produite; c'est qu'ils ont compris que la vie comporte des aléas et qu'il ont eu la sagesse de les prévoir. Le qualificatif de riche, est ici pris dans son acception la plus large. Il embrasse tous ceux qui possèdent, tous ceux qui économisent, car selon Franklin, celui-là est riche qui dépense moins qu'il ne gagne.

Les riches constituent une classe qui elle-même se subdivise en deux catégories principales: les grands et les petits riches. Ces derniers, en tant que groupe, l'emportent en force et en capital, dans les pays précisément les plus riches et où la richesse est solidement assise. Il en résulte que pour l'homme d'Etat, comme pour le financier, les petits riches sont plus intéressants que les grands. Car c'est en eux que dorment les qualités maîtresses qui font les peuples grands et forts: le travail ordonné de tous les jours, le courage tranquille qui maintient la dépense inférieure au gain.

Il est remarquable toutefois que les petits riches qui bien souvent ont un jugement que rien ne fait dévier, qui usent en face des problèmes de la vie d'un indiscutable discernement, se départissent parfois de l'un et de l'autre dans le placement de leurs économies.

Alors qu'ils exigent et avec raison les garanties les plus absolues des banques où ils déposent leur argent, ils s'en vont souvent verser à la légère, pour ne pas dire à l'aveuglette, leurs capitaux dans les affaires à première vue les moins sérieuses, les plus folles. Il suffira d'un mirobolant prospectus, mis sous leurs yeux, pour qu'en une fois et sans réfléchir, sans s'informer même, ils jettent au gouffre leurs économies de plusieurs années, durement, péniblement amassées.

Il y a là une insuffisance manifeste de notre législation financière, un regrettable manque de contrôle par l'Etat, des affaires nouvelles, lancées sur le marché; des appels adressés à l'épargne. Signalons toutefois qu'un grand pas dans cette voie a été fait par le ministre des Finances. La taxe de guerre sur les institutions financières et industrielles comporte en effet le contrôle des émissions et même la réduction de la surcapitalisation exagérée de certaines compagnies.

Un appel au législateur est chose bonne en soi; mais un avertissement, une parole de prudence, lancée au moment opportun, nous semble préférable. Théoriquement, on peut dire que celui qui a su amasser de l'argent doit savoir le conserver et user de discernement lorsqu'il en effectue le placement. Pour éveiller sa prudence il suffit de le mettre en garde. C'est chose faite.

BRYANT, DUNN & CO.

LES PRINCIPES ECONOMIQUES DE L'ALLEMAGNE

Le journal "Vetchernié Vremia" rapporte une interview d'un ingénieur B. revenu récemment en Russie. A la fin de septembre il y a eu à Hambourg, dans le local de la Bourse, une assemblée très nombreuse,

sous la présidence de M. Ploffer, président du conseil de la dite bourse; étaient présents à cette réunion plusieurs délégués des ministères du commerce et de l'industrie, des finances et des affaires étrangères, les directeurs-administrateurs des plus importantes usines et maisons de commerce travaillant pour l'exportation, les représentants des comptoirs de commissions et des entreprises commerciales, établis en Angleterre, en France et en Russie et les délégués des grandes banques allemandes.

Dans son discours d'ouverture M. Ploffer insistait sur le fait que l'inimitié et la défiance, qui existent actuellement contre les Allemands, obligent les cercles industriels et commerciaux à se préparer sérieusement pour la lutte sur les marchés de l'étranger.

Les discours des autres orateurs, donnant des détails sur la situation actuelle, permirent de dresser un plan d'activité dont voici les principales bases:

Les banques, tant de l'Etat que du commerce privé, doivent donner au commerce allemand un appui assez sérieux pour qu'il puisse offrir aux clients dans les pays ennemis un crédit aux conditions et échéances jusqu'ici inconnues. Les prêts, accordés par les banques allemandes aux maisons de commerce allemandes, doivent être, au moins pendant cinq ans après la conclusion de la paix, consentis sans aucun intérêt.

Les maisons allemandes, établies en Angleterre, en France et en Russie, qui y travaillent sous le couvert de la nationalité desdits pays, doivent jouir, à l'égard des autres maisons allemandes, du même appui financier, avec en plus la condition que toutes les pertes, occasionnées par la mévente des produits allemands, si ces derniers étaient boycottés, doivent être couvertes par le gouvernement allemand.

Les maisons allemandes établies à l'étranger doivent prendre à leur service, pendant les premiers temps au moins, exclusivement des sujets du pays où elles sont établies et les remplacer par des Allemands seulement au fur et à mesure de la conquête des marchés correspondants.

Toutes les maisons de commerce allemandes doivent créer, dès à présent, des bureaux spéciaux pour pouvoir apposer sur leurs marchandises des marques de fabrique des pays neutres.

On a souligné le rôle important de la presse et des maisons allemandes, qui ont réussi à conserver leur position dans les pays ennemis de l'Allemagne.

LE CHANGE EN ITALIE

En vue d'éviter une hausse de change en Italie, le gouvernement de ce pays a interdit les paiements en or. Pendant la guerre, les paiements qu'il était convenu de faire en or effectif seront effectués au cours du change du jour de l'échéance. Le créancier pourra exiger que le paiement en or soit ajourné à six mois après la signature de la paix. En ce cas, le débiteur devra les intérêts à 4% sur la somme à payer.

De plus, il est interdit, pendant la durée des hostilités; d'envoyer à l'étranger, en paiement ou comme remboursement, des titres, ou des coupons de titres d'Etat.